



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación
Bildungsinternationale

Garantir un accès équitable aux vaccins contre la Covid-19 : un argumentaire en faveur de la levée des droits de propriété intellectuelle à l'Organisation mondiale du commerce

L'annonce de la mise à disposition prochaine de vaccins efficaces contre la Covid-19 a fait naître l'espoir de voir bientôt la fin de la pandémie. Toutefois, jusqu'à ce jour, le déploiement mondial de ces vaccins s'est avéré profondément inéquitable.

Au rythme actuel, toute une série de pays industrialisés auront atteint une large couverture vaccinale d'ici 2021, alors que les pays les moins développés de la planète ne pourront peut-être atteindre cet objectif qu'en 2024, voire plus tard. Cette situation inéquitable constitue une violation du droit à un accès non discriminatoire à la vaccination pour tous les individus. D'autre part, un accès inéquitable aux vaccins contre la Covid-19 et à d'autres produits médicaux utiles à la lutte contre la pandémie serait préjudiciable à chacun et chacune d'entre nous : les virus ne connaissent pas de frontières et s'ils continuent à circuler dans certaines régions du monde, de nouveaux variants résistants aux vaccins pourraient voir le jour.

Le nationalisme vaccinal et les règles restrictives en matière de propriété intellectuelle, qui considèrent les vaccins comme une marchandise et non comme un bien public, sont au cœur du problème : les efforts déployés par les pays en développement pour obtenir des dérogations aux dispositions régissant les droits de propriété intellectuelle pour la Covid-19 auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) se sont heurtés à la résistance d'un groupe de pays, industrialisés pour la plupart.

Dans une récente [déclaration](#), l'Internationale de l'Éducation a exprimé ses inquiétudes face au manque de volonté politique de lever temporairement les obstacles liés à la propriété intellectuelle pour les vaccins et les produits médicaux contre la COVID-19.

La présente note vise à expliquer pourquoi des dérogations à l'accord sur les ADPIC¹ sont essentielles pour contenir la pandémie et comment les syndicats de l'éducation peuvent exercer leur influence sur ce processus.

Quel est le rôle des règles en matière de propriété intellectuelle dans le contexte des vaccins contre la Covid-19 ?

Le terme « propriété intellectuelle » désigne les œuvres de l'esprit. Les gouvernements peuvent protéger les idées développées par les créateur·rice·s par le biais des brevets, des droits d'auteur, des marques déposées et des droits industriels, entre autres. Cependant, ces protections ont des limites. Les gouvernements ont le devoir de veiller à maintenir un équilibre entre les intérêts des détenteurs de droits de propriété intellectuelle et le bien-être des citoyen·ne·s. Ils doivent faire prévaloir les droits humains, y compris le droit à la santé, sur les profits privés.

Les défenseur·euse·s des règles restrictives en matière de propriété intellectuelle affirment que ces dernières ont permis de réaliser des avancées significatives dans le domaine des vaccins contre la Covid-19 et d'autres produits médicaux. En réalité, les sociétés pharmaceutiques ont massivement bénéficié des financements publics, de la recherche et d'autres initiatives collectives sans but lucratif pour trouver rapidement des solutions à cette pandémie. Étant favorisées par les règles en matière de propriété intellectuelle, les sociétés pharmaceutiques principalement basées dans les pays industrialisés ont obtenu le monopole du marché. Ce sont elles qui dictent les prix et empêchent d'autres fabricants de produire des vaccins.

Les règles en matière de propriété intellectuelle sont fixées au niveau national mais elles sont également influencées par les cadres légaux internationaux, particulièrement importants actuellement dans la mesure où les vaccins et d'autres produits médicaux contre la Covid-19 font l'objet d'un commerce transfrontalier.

L'Organisation mondiale du commerce et la propriété intellectuelle

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) est une organisation intergouvernementale chargée de réguler et de faciliter les échanges commerciaux entre les pays, notamment en ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle. L'accord de l'OMC sur les [aspects des droits](#)

¹ Accord sur les [aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce](#).



[de propriété intellectuelle qui touchent au commerce](#) (ADPIC) est, à ce jour, l'accord multilatéral le plus complet en matière de propriété intellectuelle.

Cet accord oblige notamment les gouvernements à assurer une protection de la propriété intellectuelle pour toutes les inventions, y compris les produits (par ex. les vaccins contre la Covid-19) et l'ensemble des processus (par ex. les méthodes de production des vaccins). Dans un même temps, l'accord sur les ADPIC comprend des exceptions permettant aux gouvernements de ne pas délivrer de brevets, notamment lorsqu'il s'agit de découvertes essentielles en matière de santé publique et d'avancée de la science et de la technologie.

En quoi l'accord sur les ADPIC pose-t-il problème ?

Malheureusement, les gouvernements ne recourent pas souvent aux exceptions et flexibilités prévues par l'accord sur les ADPIC qui permettraient de faire prévaloir les droits humains sur le profit, notamment en ce qui concerne le droit à la santé et à l'éducation.

Consciente de ce problème face à l'épidémie de sida/VIH, l'OMC a adopté la [Déclaration de Doha sur l'accord sur les ADPIC et la santé publique](#) qui encourage les gouvernements à faire usage de ces exceptions. Cependant, trop d'obstacles subsistent.

Une des raisons qui explique cette situation est que les pays à revenu élevé, comme le Japon, la Suisse, les États-Unis et les États membres de l'UE, ont souvent exercé des pressions bilatérales sur les pays à faible revenu pour qu'ils ne fassent pas usage des flexibilités des ADPIC, afin de pouvoir protéger les intérêts des sociétés pharmaceutiques implantées sur leur territoire.

D'autre part, pour utiliser ces flexibilités, les pays doivent se plier à un processus long et fastidieux, où l'approche se fait au « cas par cas » ou par produit.

Conséquence, les diagnostics, traitements, vaccins et autres produits médicaux restent hors de portée, y compris dans le contexte de la pandémie de Covid-19. Face à l'urgence et à l'ampleur de la pandémie, il est donc essentiel – du moins temporairement – de lever les protections relatives aux droits de propriété intellectuelle que prévoit l'accord sur les ADPIC.

Proposition de dérogations aux ADPIC : un moyen de garantir un accès plus équitable aux vaccins contre la Covid-19

En octobre 2020, l'Afrique du Sud et l'Inde ont présenté à l'OMC une proposition en faveur de « [Dérogations à certaines dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce \(ADPIC\) pour la prévention, l'endigement et le](#)



[traitement de la COVID-19](#) ». Ces dérogations permettraient de lever temporairement certaines obligations prévues par l'accord sur les ADPIC concernant les produits et technologies médicales en lien avec la Covid-19, notamment les transferts de connaissances essentiels pour accélérer la production de vaccins.

Cette proposition est actuellement appuyée par près de deux tiers des membres de l'OMC, notamment l'ensemble des membres du groupe africain et celui des pays les moins développés. Le groupe des pays industrialisés, qui réunit actuellement les représentations des États membres de l'Union européenne (en particulier l'Allemagne, les Pays-Bas, la France, l'Espagne, l'Italie et le Danemark), des États-Unis, du Royaume-Uni, de la Norvège, du Canada, du Japon et d'Australie, est opposé aux dérogations.

Pourquoi avons-nous besoin de dérogations à l'accord sur les ADPIC en plus de l'initiative COVAX ?

COVAX est une initiative collaborative mondiale visant à garantir un accès équitable aux vaccins pour tous les pays². Il s'agit du pilier « vaccins » du dispositif visant à accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (accélérateur ACT) mis en place par la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies (CEPI) et l'Organisation mondiale de la santé. Au travers du mécanisme COVAX, les pays peuvent accéder à un portefeuille de candidats vaccins et éviter ainsi de n'en soutenir qu'un seul. Parallèlement, les pays à faible revenu peuvent bénéficier d'un soutien financier et accéder à un vaccin dès lors qu'il est disponible.

Le plus grand obstacle à la réussite de COVAX est que quelques pays ont déjà réservé la majeure partie des approvisionnements mondiaux en vaccins par le biais d'accords bilatéraux avec les sociétés pharmaceutiques. Selon les estimations actuelles, la plateforme COVAX ne pourra mettre à disposition que 2 milliards de doses d'ici la fin de 2021, autrement dit, une quantité nettement insuffisante pour assurer la vaccination des 6,4 milliards d'habitant·e·s que comptent les pays en développement. Si COVAX reste une initiative importante pour démontrer la solidarité mondiale et garantir les vaccinations dans les pays en développement, elle ne sera cependant pas suffisante en raison des contraintes financières et des capacités de production limitées. Il est donc essentiel d'augmenter rapidement la production de vaccins. La proposition de dérogations à l'accord sur les ADPIC permettrait d'atteindre cet objectif en levant les barrières à la propriété intellectuelle.

² [COVAX \(who.int\)](#)



Comment les syndicats de l'éducation peuvent-ils soutenir l'adoption des dérogations proposées ?

Il est crucial de faire pression sur les pays membres de l'OMC opposés aux dérogations afin de les amener à changer de position.

L'Internationale de l'Éducation, aux côtés d'autres organisations de la société civile, continuera à faire pression au niveau mondial et à suivre les discussions à l'OMC et au Conseil ADPIC en particulier.

Les organisations membres de l'IE peuvent s'engager et soutenir ce plaidoyer en écrivant à leurs représentations gouvernementales auprès de l'OMC pour leur demander instamment de soutenir les dérogations. À cette fin, l'IE a préparé un [modèle de lettre](#) pouvant être adapté à leur contexte.

Si vous souhaitez prendre part au travail de l'IE sur l'équité en matière de vaccins, veuillez vous inscrire à notre liste de diffusion sur l'équité en matière de vaccins via [ce formulaire](#). Vous recevrez des informations sur les prochaines activités et d'autres développements liés aux vaccins.

Lectures utiles

- [Covid-19 : l'enjeu des brevets à l'OMC pour les pays en développement](#), Centre national de coopération au développement (CNCD-11.11.11).
- [WTO COVID-19 TRIPS Waiver Proposal: Myths, realities and an opportunity for governments to protect access to medical tools in a pandemic](#), Médecins Sans Frontières Access Campaign.
- [Human Rights and Access to COVID-19 Vaccines](#), OHCHR.
- [Third World Network](#) information documentation on the proposed TRIPS waiver
- [Vaccinating the World: Waiving Intellectual Property Rules on COVID-19 Products](#), Global Development Policy Center.